

# COMPTE-RENDU

## Réunion de la CLE SAGE BLV

***Lundi 17 novembre 2014 à 16h00 à Pact***

---

### Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu de la CLE du 29 septembre 2014
  2. Compte-rendu des attributions exercées par le Bureau par délégation de la CLE
  3. Présentation de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables du bassin Bièvre Liers Valloire et de l'état des lieux de la quantité d'eau sur le bassin versant de Bièvre Liers Valloire
  4. Présentation du processus de concertation visant à établir des scénarios de répartition des volumes prélevables
  5. Questions diverses
- 

### Relevé de conclusions

- Le compte-rendu de la CLE du 29 septembre 2014 est approuvé.
  - L'étude de détermination des volumes maximums prélevables du bassin Bièvre Liers Valloire et l'état des lieux de la quantité d'eau sur le bassin versant de Bièvre Liers Valloire avec exclusion des propositions sont validés.
  - Les propositions du bureau d'études relatives à l'étude de détermination des volumes maximums prélevables du bassin Bièvre Liers Valloire sont validées.
  - Le Bureau de la CLE pilotera la concertation relative aux volumes prélevables.
- 

Philippe MIGNOT présente l'ordre du jour de la réunion.

### **1. Approbation du compte-rendu de la CLE du 29 septembre 2014**

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la CLE du 29 septembre 2014 et précise qu'il n'y a pas eu de remarque concernant le compte-rendu.

Philippe MIGNOT met au vote le compte rendu de la CLE du 29 septembre 2014.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il sera mis en ligne sur le site <http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr>.

### **2. Compte-rendu des attributions exercées par le Bureau par délégation de la CLE**

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que la CLE a donné délégation au Bureau pour émettre les avis sur les dossiers pour lesquels la CLE ait consultés. Elle précise que depuis la dernière réunion de la CLE, le Bureau de la CLE a émis un avis sur le dossier de la mairie de Champier en vue d'exploiter un

---

affouillement pour la réalisation d'un bassin de rétention infiltration des eaux pluviales de la Combe Combayoud et présente cet avis.

### **3. Présentation de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables du bassin Bièvre Liers Valloire et de l'état des lieux de la quantité d'eau sur le bassin versant de Bièvre Liers Valloire**

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle tout d'abord le déroulement, les objectifs, les différentes phases et les conclusions de l'étude volumes prélevables. Elle présente ensuite les raisons et le contenu des modifications apportées au rapport de phase 4 de l'étude volumes prélevables qui se traduisent par le document d'état des lieux de la quantité d'eau sur le bassin versant de Bièvre Liers Valloire (cf. diaporama).

Jean-Pierre BARBIER rappelle que lors de la dernière réunion du Bureau, il a été considéré, que le Barbaillon, qui est un oued, était un cours d'eau. Il demande s'il va falloir maintenir un débit dans les oueds. Par ailleurs, il s'étonne des conclusions apportées dans l'étude volumes prélevables qui vont encadrer très largement la concertation. Il estime que les pistes à suivre étant déjà dans l'étude, le résultat de la concertation est déjà écrit. Il aurait souhaité un cadre libre pour la concertation.

Franck DOUCET ajoute que c'est l'interrogation des irrigants depuis le départ. Ils craignent que les propositions faites dans l'étude bloquent tout développement de l'irrigation. Par ailleurs, il s'interroge sur le fait que la nappe ait baissé de 5,60 m alors que très peu de prélèvements agricoles et aucuns prélèvements pour les piscicultures ont eu lieu durant l'été. Il demande si le modèle peut répondre à son interrogation.

Laurent MURGAT indique qu'au niveau de la pisciculture de Beaufort, la nappe n'a baissé que de 3 mètres et donc que le fonctionnement de la nappe n'est pas uniforme sur l'ensemble du bassin versant. Il ajoute que, même sans aucun prélèvement, un débit va au Rhône, et donc la nappe baisse.

Jacques LIONET rappelle qu'une nappe n'est pas une mare et qu'une nappe s'écoule de l'amont vers l'aval. Il est donc normal que même sans aucun prélèvement, la nappe baisse. Il précise que le modèle réalisé dans le cadre de l'étude volumes prélevables prend bien cet écoulement de l'amont vers l'aval en compte.

Jean-Claude MONNET rappelle que maintenant la pisciculture Font Rome, à Manthes, pompe en continu dans la nappe.

Jean ROBIN-BROSSE demande si on peut connaître le flux qui va au Rhône qu'il y ait des prélèvements ou non.

Franck DOUCET demande une précision sur la diapositive 14 (graphique illustrant pour le piézomètre de Nantoin le niveau piézométrique mesuré et le niveau piézométrique simulé par le modèle). Il demande si la courbe simulée par le modèle intègre les prélèvements.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que la courbe montrant le niveau piézométrique simulé par le modèle intègre bien les prélèvements réalisés sur le bassin. Elle ajoute qu'il est tout à fait possible de simuler dans le modèle cette même courbe sans prélèvement, cela a d'ailleurs été fait dans le cadre de l'étude.

Claire MORAND ajoute que ce graphique montre bien que le modèle rend compte des variations piézométriques de la nappe et qu'il est donc calé correctement.

Jean-Pierre BARBIER fait remarquer que sur cette diapositive, on s'aperçoit bien que le niveau de la nappe est stable quelque soit le climat et qu'il n'y a pas de diminution.

Christel CONSTANTIN-BERTIN affiche le niveau piézométrique de la nappe au niveau de Manthes qui monte bien une diminution du niveau de la nappe sur ce secteur.

Christel CONSTANTIN-BERTIN, en réponse à la demande initiale de Jean-Pierre Barbier sur le Barbaillon, montre la carte présentant les points où un débit minimum biologique a été déterminé. Elle précise qu'aucun débit minimum biologique n'a été fixé sur le Barbaillon.

Marion LANGON ajoute que le Barbaillon n'a pas été pris en compte car l'objectif était de fixer des débits minimums biologiques sur des axes stratégiques. Les points rouges représentent des fermetures de bassin versant, pour lesquels un débit minimum biologique a été fixé, et qui ont servi à déterminer les volumes prélevables.

Jean ROBIN-BROSSE demande pour quelles raisons le Barbaillon est pris en compte dans l'étude sur les cours d'eau.

Philippe MIGNOT répond que le Barbaillon est pris en compte dans l'étude hydromorphologique afin que le bureau d'études puisse y intégrer les projets visant à régler les problèmes constatés.

Jean ROBIN-BROSSE indique que l'eau qui peut être conservé au maximum dans les coteaux, s'écoulera moins vite au Rhône et aidera à passer les périodes de sécheresse.

Jean-Pierre BARBIER rappelle que ce qui le gêne, c'est de prendre en compte les propositions de gestion du bureau d'étude Artelia. Il ne comprend pas pourquoi on s'empêcherait d'augmenter les prélèvements alors que l'étude considère que les prélèvements impactent peu le niveau de la nappe.

Christian NUCCI répond, à propos du Barbaillon, que l'objectif est de le faire infiltrer le plus en amont possible afin d'éviter les difficultés actuelles. Par ailleurs, il rappelle que le propre d'une étude est de faire des propositions qui seront ensuite soumises au débat. Enfin, il dit que les précipitations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 s'élève à 1100 mm et donc que la nappe se recharge. Cependant, comme la nappe s'écoule, il faut tout de même être prudent vis-à-vis des prélèvements.

Philippe MIGNOT ajoute que cette étude n'est pas contraignante en tant que telle mais est une base pour la concertation.

Vincent PUPIN rappelle que la loi sur l'eau dit que l'eau est un patrimoine et que la CLE doit définir comment prendre en charge cette eau qui est une ressource sensible. Artelia a construit un modèle qui est un outil pour aider la CLE à gérer au mieux l'eau. L'objectif de l'état des lieux de la quantité d'eau était de faire un état des lieux qui permette d'exprimer les divergences des différents groupes d'acteurs mais aussi les nombreuses convergences et notamment le fait d'avoir une gestion fine des prélèvements.

Franck DOUCET craint que le modèle décide à la place des acteurs. Il se demande comment cela se passera si une industrie demande un prélèvement important.

Philippe MIGNOT dit que si personne ne veut travailler sur la gestion de l'eau, on peut tout arrêter. Il rappelle qu'il faut bien une base de travail pour pouvoir ouvrir la concertation. Dans le cadre de la concertation, il faudra également réfléchir aux aménagements à réaliser pour retenir au maximum l'eau sur le bassin versant notamment en réinfiltrant les eaux superficielles dans la nappe. Ce processus sur la

gestion quantitative de l'eau a aussi pour objectif de préserver les usages car si on ne gère pas l'eau, il y a plus de risque d'avoir des arrêts sécheresse.

Jean-Pierre BARBIER dit qu'il n'est aucunement question de remettre en cause l'étude volumes prélevables et le travail engagé par la CLE. Son souhait est bien de continuer. Il craint cependant que dans quelques années, on ressorte les conclusions de cette étude sans prendre en compte les résultats de la concertation. Il ajoute qu'il approuvera l'étude volumes prélevables mais qu'il s'abstiendra sur les conclusions car il souhaite une concertation libre.

Claire MORAND indique que les documents qui auront une valeur juridique, ce sont les documents du SAGE et que ce sont les membres de la CLE qui vont écrire ces documents.

Salvatore SAN FILIPPO dit que lors de la dernière réunion du Bureau de la CLE, il était déjà assez remonté par les propositions faites par le bureau d'étude Helixeo. Aujourd'hui il est encore plus remonté car il trouve que les termes utilisés par les pisciculteurs dans le rapport sont très durs. Il ne comprend pas que des personnes puissent dire ce qu'elles veulent dans une étude payée par la CLE.

Christian NUCCI rappelle qu'il y aura bien une discussion sur les propositions faites par le bureau d'études et qu'il ne se sent nullement prisonnier de ces propositions. Il ajoute que, comme l'a dit Claire Morand, la parole définitive appartiendra collectivement à la CLE.

Franck DOUCET craint que suite à la validation de l'étude, l'Etat se saisisse directement des conclusions sans attendre la concertation.

Philippe MIGNOT répond que les services de l'Etat s'appuieront bien sur les résultats de la concertation. Sinon, il n'y aurait aucun sens à mener une concertation.

Jacques LIONET ajoute que l'étude soit approuvée ou non, ça ne change rien pour l'administration. Il rappelle que l'étude volumes prélevables a confirmé ce que les services de l'Etat pensaient, c'est-à-dire que l'équilibre quantitatif était limite sur le territoire de Bièvre Liers Valloire. Maintenant, l'administration va attendre les résultats de la concertation pour les prendre en compte.

Franck DOUCET dit que ce qui a été dit aujourd'hui avait besoin d'être dit mais qu'ils sont prêts à s'engager dans cette phase de concertation.

Jean-Pierre BARBIER demande qui va animer les réunions de concertation et que cela se passera-t-il s'il est demandé d'augmenter les prélèvements, par exemple, de 3 %. Ne va-t-on pas répondre qu'aucune augmentation des prélèvements n'est possible car le bureau d'études a proposé un gel des prélèvements ?

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que la concertation est pilotée par la CLE et que le bureau d'études ACTEon accompagnera la CLE pour l'animation des réunions de concertation.

Alain DELALEUF indique que les propositions du bureau d'étude vont orienter le travail de la CLE et que si le bureau d'étude n'avait pas fait de propositions, il n'y aurait rien sur lequel on pourrait se concerter.

Jean-Pierre BARBIER répond qu'il aurait suffi de s'appuyer sur la conclusion qui indiquait que les prélèvements n'avaient pas trop d'impact.

Christian NUCCI indique que s'il est un domaine où la prospective s'impose, c'est bien celui de la gestion de l'eau. Des exemples montrent que la concertation permet de déboucher sur des choses

constructives. Il ajoute que si aujourd'hui la CLE décidait de s'abstenir, l'Etat constaterait qu'il n'y a pas de volonté politique et donc reprendrait la main. Il ne comprend pas comment on pourrait commencer une concertation s'il n'y a pas une position de départ.

Jean ROBIN-BROSSE dit que toutes ces remarques montrent que la profession agricole a envie que cette concertation commence. Il ajoute que si en 2003, les agriculteurs avaient prélevé moins d'eau, il n'y en aurait pas eu plus l'année suivante. Il estime par ailleurs que comme les pisciculteurs restituent toute l'eau qu'ils prélèvent, ils n'ont aucun impact sur la ressource.

Laurent MURGAT précise qu'ils font quand même un transfert d'eau de la nappe vers le milieu superficiel.

Salvatore SAN FILIPPO indique qu'il a l'impression de revenir deux ans en arrière où le Bureau de la CLE était d'accord sur le contenu de l'étude mais pas sur les propositions. Il ajoute qu'il était prêt à voter contre cette étude mais que comme il est nécessaire d'engager la concertation, il la validera.

Jean-Pierre BARBIER rappelle qu'il ne veut pas bloquer le processus, qu'il est accord pour engager la concertation mais sans qu'elle soit orientée et qu'il validera l'étude mais pas les propositions ni les orientations. Il précise que s'il vote une étude avec des propositions, c'est qu'il adhère aux propositions.

Christian NUCCI rappelle la différence entre une proposition de loi qui est examinée et un projet de loi qui est voté.

Marion LANGON indique que ce qu'elle retient de cette étude c'est un diagnostic de fragilité lié surtout aux conditions météorologiques. Elle rappelle que le cahier des charges prévoyait que le bureau d'étude fasse des propositions et que les propositions faites sont cohérentes avec le diagnostic. Elle estime que si la CLE valide l'étude, elle valide également les propositions.

Jean-Claude MONNET rappelle que la nappe est fragile et qu'il faut la préserver. Il rappelle également que depuis 20 ans, le lac alimenté par les sources de Manthes a été 4 fois à sec, ce qui n'est pas normal.

Max BARBAGALLO propose de mettre en valeur les étangs en tête de Bièvre, qui ont une valeur patrimoniale, ce qui permettrait également de retenir l'eau en amont.

Pierre THEZIER rappelle qu'en 1921, les précipitations n'ont été que de 400 mm. Il demande ce qu'il se passerait si cela se reproduisait.

Philippe MIGNOT propose de réaliser un vote en deux temps : un premier vote relatif à la validation de l'étude volumes prélevables et de l'état des lieux de la quantité d'eau en excluant les propositions ; un deuxième vote relatif à la validation des propositions.

➤ **L'étude de détermination des volumes maximums prélevables du bassin Bièvre Liers Valloire et l'état des lieux de la quantité d'eau sur le bassin versant de Bièvre Liers Valloire avec exclusion des propositions sont validés à l'unanimité.**

➤ **Les propositions du bureau d'études relatives à l'étude détermination des volumes maximums prélevables du bassin Bièvre Liers Valloire sont validées :**

- **18 voix pour,**
- **1 voix contre (Salvatore San Filippo),**
- **6 abstentions (Jean-Pierre Barbier, Gérard Bect, Bruno Dannonay, Franck Doucet, Jean Robin-Brosse et Laurent Murgat).**

## 4. Présentation du processus de concertation visant à établir des scénarios de répartition des volumes prélevables

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente la finalité du processus de concertation et l'organisation prévue (cf. diaporama). Elle propose que ce soit le Bureau de la CLE qui pilote la concertation.

Jean-Pierre BARBIER demande quel est le but des entretiens préalables et pour quelles raisons les CCI ne seront pas rencontrées.

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que lors des réunions de préparation de la concertation avec les partenaires techniques de la CLE (notamment DDT et AERMC), il n'avait pas été prévu qu'ils soient rencontrés car leurs prélèvements ne sont pas très importants et qu'ils ont peu de marge de manœuvre. Elle ajoute que les CCI seront évidemment invitées aux réunions de concertation.

Jean-Pierre BARBIER considère que ne pas rencontrer les CCI dans les entretiens préalables est déjà une orientation de la concertation.

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que pour l'agriculture, l'objectif de la concertation est de réfléchir à quelles économies d'eau peuvent être faites afin de pouvoir permettre à d'autres agriculteurs d'irriguer, ce qui est souhaité par la profession agricole. Elle donne également l'exemple de l'eau potable où l'objectif sera notamment d'améliorer les rendements des réseaux afin de pouvoir accueillir plus de population. Elle dit que si cela est nécessaire, il est encore tout à fait possible d'ajouter les CCI dans les entretiens préalables.

Franck DOUCET indique que si les CCI ne sont pas rencontrées lors des entretiens préalables, c'est qu'il serait considéré qu'ils n'ont pas de doléance, ce qui n'est pas forcément le cas.

Philippe MIGNOT répond qu'il n'y a aucun problème pour ajouter les CCI dans les entretiens préalables même si sur le territoire de Bièvre Liers Valloire, ce ne sont pas les industriels qui prélèvent le plus et qu'ils sont très encadrés.

Vincent PUPIN précise que dans les processus de concertation, il n'est pas suffisant de mettre les acteurs autour de la table et que cette phase d'entretiens préalables est importante pour discuter des a priori de chacun sur la concertation.

Philippe MIGNOT rappelle que le processus de concertation est une trame qui sera retravaillée par le Bureau de la CLE au fur et à mesure de l'avancée de cette concertation. Il propose de valider le fait que ce soit le Bureau de la CLE qui pilote cette phase de concertation relative aux volumes prélevables.

**➤ Il est validé le fait que le Bureau de la CLE pilotera la concertation relative aux volumes prélevables.**

## 5. Question diverses

Claire MORAND informe la CLE que le projet de SDAGE 2016-2021 sera mis en ligne en décembre 2014 et que les assemblées (dont la CLE) seront consultées officiellement à partir du 19 décembre 2014 pour une durée de 4 mois. Il faudra donc prévoir une présentation du SDAGE 2016-2021 lors d'une réunion du Bureau de la CLE. Elle précise que l'Agence de l'Eau pourra y faire une présentation.

Salvatore SAN FILIPPO souhaite être informé de la suite de plusieurs dossiers pour lesquels le Bureau de la CLE avait donné un avis :

- le dossier relatif au projet d'aménagement foncier de la commune d'Anneyron pour lequel le bureau de la CLE avait demandé à être consulté lorsque le projet serait plus avancé,
- le dossier relatif au forage du Poulet pour lequel le bureau de la CLE avait demandé qu'un plan d'actions pour améliorer les rendements soit mis en place,
- le dossier relatif aux travaux de protection hydraulique sur la commune de Brézins.

Philippe MIGNOT répond que les travaux de protection hydraulique ne sont pas terminés à cause de problèmes liés à des conduites de gaz et des fouilles archéologiques.

Jean-Pierre BARBIER indique que ce qui se passe actuellement par rapport au Center Parc est inadmissible car une minorité ne respecte pas les décisions de l'Etat. Il ajoute qu'il a eu connaissance d'un communiqué de presse de la FRAPNA qui appelle à la violence et que c'est inadmissible.

Salvatore SAN FILIPPO répond que la FRAPNA a mené un recours uniquement sur des bases juridiques. Il ajoute qu'on ne peut pas admettre la violence mais qu'on peut l'expliquer.

Philippe MIGNOT indique que chacun a le droit de s'exprimer mais que les débats doivent se limiter aux sujets qui concernent la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire.

Jean-Pierre BARBIER estime que son intervention est légitime car une association représentée à la CLE a écrit un communiqué de presse qui légitime la violence. Il lui semble important de rappeler, au sein de l'instance de la CLE, les principes républicains.

Salvatore SAN FILIPPO rappelle que le Bureau de la CLE avait demandé, dans le cadre de son avis sur le forage du Poulet, que le SIE de la Galaure présente un plan d'actions pour améliorer ses rendements.

Jean-Pierre BARBIER répond qu'il y a bien un projet d'amélioration des rendements mais qu'il ne peut pour l'instant pas être mis en œuvre faute de moyens. L'aboutissement du projet de Center Parc permettra à la collectivité d'avoir les moyens de mettre ce plan d'actions en place.

Concernant le projet de remembrement d'Anneyron, Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'elle n'a pas eu d'informations mais qu'elle va solliciter le Conseil Général de la Drôme à ce propos.

La séance est levée à 18h00.

---

Le Président de la CLE  
Philippe MIGNOT

## Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	MIGNOT Philippe	Président de la CLE, Région Rhône-Alpes
	BARBAGALLO Max	VP CLE, CC de Bièvre Est
	BARBIER Jean-Pierre	VP CLE, CC Bièvre Isère
	BECT Gérard	VP CLE, CC du Territoire de Beaurepaire
	DANNONAY Bruno	SI des Eaux de Beaurepaire
	DELALEUF Alain	VP CLE, CC Porte de DrômArdèche
	DESCOURS Christian	VP CLE, SI d'Aménagement Hydraulique de Bièvre Liers Valloire
	GUERRY Jean-Louis	VP CLE, CC du Pays Roussillonnais
	JANET Olivier	SI d'Aménagement Hydraulique de Bièvre Liers Valloire
	NICAISE Claude	SI des Eaux Dolon Varèze
	NUCCI Christian	VP CLE, Conseil Général de l'Isère
THEZIER Pierre	SI d'Assainissement du Pays d'Albon	
USAGERS	BENOIT Gérard	FDPPMA de l'Isère
	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	MONNET Jean-Claude	FDPPMA de la Drôme
	MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
	ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
	SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
ETAT	LANGON Marion	ONEMA Rhône-Alpes
	LIONET Jacques	DDT de l'Isère
	LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
	MORAND Claire	Agence de l'Eau RMC
INVITES	BOUR Lysanne	Agence de l'Eau RMC
	DUARTE Isabelle	Conseil Général de l'Isère
	ROUX Sébastien	UNICEM
	STEFANINI Franck	Conseil Général de l'Isère
	PUPIN Vincent	Helixeo
	STURM Pomme	Helixeo
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE
	BENHIBA Karima	Secrétaire de la CLE



Etaient représentés :

	Nom Prénom	Organisme	Pouvoir à
ELUS	Jean PIN	VP CLE, SI Eau Potable Valloire Galaure	Pierre THEZIER
ETAT	GARCIA Basile	DDT de la Drôme	Jacques LIONET

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BERNARD Jean-Paul	CC Bièvre Isère
	BONNET Jean-Louis	Conseil Général de la Drôme
	ROUX Raymond	CC Bièvre Isère
USAGERS	GUIZARD Laurent	UNICEM

Etaient absents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BOILEAU Maryvonne	Région Rhône-Alpes
	DHERMY Bernard	SIGEARPE
	GENTHON Alain	Conseil Général de la Drôme
	GRAMBIN Roland	CA du Pays Voironnais
	MATHAN Gérard	CC Vallée de l'Hien
	NICOUD Christophe	CC de Bièvre Est
	ORIOU Gérard	CC Porte de DrômArdèche
	RAMBAUD Didier	Conseil Général de l'Isère
USAGERS	CHALEAT Jean-Paul	FRAPNA Drôme
	DEYGAS Corinne	Chambre d'agriculture de la Drôme
	GABILLON Michel	CCI Nord Isère
	GARDA Eric	UFC que choisir
	PONT Georges	CCI Drôme
	ROILLET Bernard	Syndicat de défense des Etangs Dauphinois
	VALLET Gérard	ADARII
ETAT	M. le Préfet de la Drôme	
	M. le Préfet de l'Isère	
	M. le Préfet Coordonateur de Bassin	
	M. le Directeur de l'ARS – DT Isère	
Membre associé	M. le Président de la CLE du SAGE Molasse Miocène	